

Voilà près de 10 ans que le projet de parc éolien de la Grande Lande est développé en concertation avec les élus et les habitants. La participation aux phases de consultation a été importante, démontrant l'attachement du territoire à la transition énergétique. Dans ce contexte, Grande Lande Energies s'engage à associer les acteurs locaux au projet, notamment via la mise en place des actions présentées ci-après.



### Accompagnement d'opérations en faveur du développement durable :

Après la mise en service du parc de la Grande Lande, une participation de 10 000€/éoliennes sera allouée aux communes d'accueils pour la mise en place d'actions en faveur du développement durable. Cet engagement, qui est décrit dans le dossier d'Autorisation Unique, peut, par exemple, contribuer à l'isolation de bâtiments communaux, à l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique, à la conservation d'espèces protégées ou de zones humides, à l'installation de panneaux solaires...

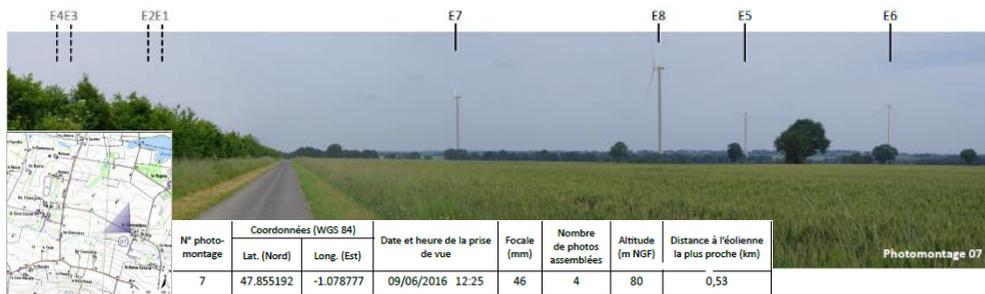
### Ouverture au financement participatif :

Une campagne de financement participatif pourra être ouverte, sous forme de prêts avec intérêts pour les prêteurs, une fois l'autorisation délivrée par le Préfet. Le souhait étant que le taux d'intérêt soit bonifié pour les habitants des communes concernées. Cet investissement innovant, écologique et local sera présenté plus en détail lors de prochains rendez-vous.



### Vente d'électricité aux riverains :

Le parc de la Grande Lande produira environ 39000 MWh/an pendant 30 ans. Afin de profiter de cette production électrique locale et renouvelable, la société Grande Lande Energies s'engage à vendre en direct aux riverains qui le souhaitent, l'électricité issue du parc éolien. Les modalités de cette offre devront être définies avec les élus et les habitants concernés avant la mise en service du parc éolien.



### Planning prévisionnel :

